Document 8 : l’action du Conservatoire du littoral à Mayotte

En achetant des morceaux du littoral, le Conservatoire du littoral protège définitivement 1 708 hectares de rivages boisés, sableux ou rocheux répartis sur une quinzaine de sites. Face aux grands enjeux de biodiversité, de nombreux habitats d’espèces menacées et d’écosystèmes remarquables sont ainsi préservés : plages de pontes pour les tortues marines, lacs, mangroves, îlots, forêts sèches…

Les actions sont conduites selon 3 axes d’intervention :

• Maintenir de grandes entités paysagères naturelles

• Protéger les écosystèmes littoraux à intérêt écologique fort

• Accueillir le public sur les sites pour la découverte et la sensibilisation aux enjeux de préservation du patrimoine naturel et culturel.

Les mangroves et arrière-mangroves jouent un rôle fondamental de protection contre la houle cyclonique, d’écran contre l’envasement et la pollution du lagon... Ce sont aussi des refuges, des lieux de reproduction et des nourriceries pour la faune marine et aviaire. Grâce à l’affectation des mangroves au Conservatoire du littoral 515 ha de ces forêts maritimes seront transmises intactes aux générations futures.

